



PROCÈS-VERBAL

Séance du 2 octobre 2023

Présidence : M. Vincent BUCCINO

1. Appel : 90 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DEMETRIADES, Olivier RIESEN, Claude ULDRY et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés : ALESSANDRO Giovanni, ANDRIEVICI Damien, BERTOLA Carinne, BESSE Chloé, BURDET CIVIERO Sabrina, CHAPERON Fabrice, HENTSCH Sybille, MONTECCHIO Chiara, OLSEN Véronique, WARMEMBOL Claire

2. Procès-verbal de la séance du 4 septembre 2023

M. Jean-Pierre VUILLE a relu deux fois un passage de ce procès-verbal pour être sûr de ce qu'il avait entendu lors de la dernière séance. Il revient sur l'intervention de Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ au sujet du passage sous voies lors de laquelle elle a mentionné des abribus. Il pensait que ce mot était tabou, qu'il était tombé dans les tréfonds des mots à ne plus prononcer, comme certains autres dans certaines sagas.

M. le Président considère que le procès-verbal semble accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président a deux modifications de l'ordre du jour à proposer : l'ajout du

- point 17bis « Interpellation de M. John Santantoniou au sujet de la Promenade du Mont-Blanc » et du
- point 17ter « Interpellation de Mme Marina Alberti intitulée « Les piétons sont-ils encore les bienvenus sur la Place du Marché ? » »

Aucune autre demande de modification n'est formulée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Le Bureau a reçu la démission de la COREG et de la suppléance du Conseil Régional de M. Frédéric Rast, VERTS.
- Le Bureau a octroyé à la Municipalité les délais de réponses aux postulats suivants :
 - Au 11 décembre, pour le postulat de M. Robert Lütjens concernant l'aide aux victimes ;
 - Au 4 mars, pour celui de M. Joël Vetter pour végétaliser Perdttemps avant 2030 ;
 - Et également au 4 mars, pour le postulat de Mme Ariane Schwab Hug concernant l'assainissement des bâtiments.
- Le Bureau a élu M. Robin Hobkirk pour le groupe des Verts afin de remplacer M. Vadim Rochat qui a démissionné lors de la dernière séance. Son élection, affichée au pilier public n'ayant fait l'objet d'aucun recours, il pourra être assermenté au point 8 de l'ordre du jour.
- M. le Président remercie les Conseillères et Conseillers de s'inscrire auprès de Mme la Secrétaire pour le dépouillement du 22 octobre. Il rappelle qu'il est de la responsabilité du Bureau du Conseil, et par extension du Conseil, que le dépouillement se déroule dans les meilleures dispositions.

- Suite à un sondage effectué auprès des Chefs de groupe pour organiser une séance du Conseil dans la salle du Grand Conseil à Lausanne, il a fallu constater, malheureusement, que l'enthousiasme n'est pas fou. Cela demande du travail, de l'organisation, étant donné qu'il y a environ 50% de personnes pour et 50% contre, il a été décidé de ne pas y donner suite, en tous cas pour ces prochains mois.

5. Communications municipales

M. le Municipal Pierre WAHLEN répond à Mme Ariane Schwab Hug au sujet de l'aménagement de places de jeux pour les enfants à mobilité réduite grâce à l'association Gabriel et l'informe que la Municipalité souhaite répondre favorablement à cette proposition. Elle est entrée en contact avec l'association et va faire la première installation de jeux pour enfants à mobilité réduite au parc du Cossy.

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond également à Mme Ariane Schwab Hug au sujet du ramassage des déchets organiques. Elle rappelle que, dès la mise en place de la collecte hebdomadaire des déchets organiques au porte à porte en 2018, il a été prévu, dans la directive municipale, que les déchets organiques et les déchets verts de jardin seraient collectés uniquement en conteneurs. En effet, l'usage d'autres contenants, sacs en plastique réutilisables ou non, aurait compliqué la collecte et, surtout, aurait nui à la bonne qualité de la matière collectée. Entre autres inconvénients, les sacs vidés dans le camion à ordures auraient été laissés au bord de la rue et sujet à disparaître au fil du vent, devenant à leur tour des déchets. De plus, tous les conteneurs sont numérotés et les propriétaires identifiés, ce qui permet d'intervenir si la qualité de la matière n'est pas satisfaisante. A l'inverse, les sacs en plastique ne peuvent pas être répertoriés, ni identifiés. Les déchets de jardins, ou organiques, qui ne sont pas déposés dans ces containers ne sont donc effectivement pas collectés, tel que le veut la directive. Il faut noter que les végétaux de jardin peuvent également être directement amenés et déposés à l'intérieur des conteneurs mis à disposition dans les vingt éco-points répartis dans la ville. Pour rappel, quatre types de conteneurs de capacité différentes sont proposés aux habitants. La collecte hebdomadaire du jeudi a lieu dans toute la ville secteur nord et sud.

Mme la Municipale répond également à Mme Béatrice Enggist au sujet des résultats de la campagne de comptages. Les premiers résultats bruts de la campagne de comptage 2023 ont été transmis au SDI dans le courant du mois de septembre. Des chiffres sur la fréquentation des TP, transmis tardivement, doivent encore être analysés et intégrés au rapport. Un rapport définitif sera produit par les mandataires dans le courant du mois d'octobre et sera présenté à la Municipalité, ainsi qu'aux services concernés. Un rapport communication sera déposé au Conseil communal du 29 janvier 2024. Les comptages origine/destination demandés par la commission seront réalisés en mars 2024. Une présentation complète des résultats au Conseil communal est prévue pour le Conseil du 24 juin 2024.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à Mme Caroline Bordier au sujet du mobilier communal. Il l'informe qu'une collaboration étroite a été mise en place depuis de nombreuses années entre le Service d'architecture, en charge de l'achat du mobilier communal, et celui des sports, manifestations et maintenance (SMM) en charge de sa gestion. Ce travail en commun permet d'optimiser la réutilisation du mobilier usagé et l'achat du nouveau mobilier en fonction des besoins des différentes catégories d'utilisateurs : écoles, accueils parascolaires et administration. La possibilité de renouveler le mobilier communal se présente notamment lors de la rénovation de bâtiments ou le changement d'affectation des locaux. C'est l'occasion d'établir un état des lieux du mobilier existant et d'évaluer celui qui peut être récupéré. Seul celui répondant aux normes en vigueur et dans un bon état général, est maintenu et mis à disposition des directions scolaires et du Service de la cohésion sociale, s'agissant des écoles. Cette pratique « par opportunité » permet d'optimiser le renouvellement du mobilier en fonction des besoins et au cas par cas. Une plus grande visibilité des achats dans ce domaine est offerte au Conseil communal, puisque les montants prévus à cet effet, figurent dans les préavis de demande de crédit de réalisation. Le dépôt atelier de SMM, situé à Bourgogne 12, permet de stocker, trier et réparer le mobilier de réserve (essentiellement scolaire). Globalement, 70% du mobilier récupéré est réutilisé dans les écoles, ou les bureaux de l'administration. Le solde est

soit recyclé ou mis à disposition d'associations pour être acheminé à l'étranger. En 2018, deux associations internationales ont bénéficié de ce mobilier. Il détaille également le stock actuel dans les différents établissements scolaires qui est le suivant :

- mobilier scolaire de l'école de Gai-Logis : 23 tables et 80 chaises ;
- mobilier scolaire (1P à 8P) : 70 tables et 150 chaises ;
- mobilier scolaire de l'école du Centre-Ville 2 (Ancien collège) : 56 tables et 120 chaises.

Ce mobilier de réserve doit être maintenu en l'état, car il est utilisé dans les cas suivants : ouverture d'une nouvelle salle de classe ; échange de mobilier en début d'année scolaire en fonction du niveau d'enseignement ; équipement d'une UAPE ou d'une maison de quartier. Pour des raisons de cohérence, le mobilier de l'école de Gai-Logis n'est pas redistribué ailleurs dans les autres écoles. Il est spécifique à ce bâtiment. Quant au mobilier récupéré de l'Ancien collège, il s'agit du mobilier de l'EPCN, dont l'utilisation est restreinte aux jeunes adultes.

Concernant le mobilier administratif, au vu des besoins actuels en place de travail, il n'y a aucun meuble en réserve dans le dépôt, qu'il soit neuf ou récupéré. L'achat de mobilier administratif est financé, soit par voie du budget de fonctionnement (CHF 50'000.- par année pour l'ensemble de l'administration), soit par voie de préavis lorsqu'il s'agit de rénovation ou transformation de locaux communaux ou lors de la validation de nouveaux postes, comme pour le préavis N° 2023/95. Pour le valoriser, il est prévu que le mobilier scolaire récupéré de l'école du Centre-Ville et installé dans l'Ancien collège pour accueillir provisoirement les classes, le temps des travaux soit maintenu sur place à la fin de ceux-ci. Le bâtiment, qui a fait l'objet d'un simple rafraîchissement et d'une mise aux normes, accueillera très certainement encore des classes d'écoles au vu des besoins croissants en salles d'enseignements. C'est la raison pour laquelle un nouveau mobilier scolaire est prévu dans la demande de crédit pour la rénovation de l'école du Centre-Ville (préavis N° 2023/109). Ce dernier sera choisi en fonction de plusieurs critères, notamment celui de l'ergonomie et de la polyvalence.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à Mme Florence Darbre Gubbins concernant le plan d'affectation de la parcelle 1093 de Champ-Colin. Elle l'informe que, suite aux amendements acceptés par le Conseil communal, le plan d'affectation Champ-Colin, zone d'activités, a été complété par un plan d'ensemble d'arborisation et de végétation. L'ensemble du dossier est en cours d'adaptation par le Canton. L'adoption par le Conseil communal est prévue en 2025. Avant que le plan d'affectation ne soit en vigueur, tout projet dans le secteur de Champ-Colin peut être autorisé s'il est conforme, tant à la réglementation actuelle en vigueur, qu'à la planification en étude. C'est le cas pour le projet de bâtiment artisanal sur la parcelle 1093 destinée à un groupement d'artisans.

Mme la Municipale répond également à M. Alexander Federau au sujet de la route de Divonne. Elle l'informe que le processus de requalification de la route de Divonne a commencé en juillet 2023. Un appel d'offres est en cours en vue de l'établissement d'un avant-projet. Un préavis d'études sera soumis au Conseil communal encore cette année. L'horizon de réalisation est 2026-2027, afin de bénéficier de la subvention prévue par le PA2.

6. Election au Bureau

Le groupe socialiste a le poste de 2^e Vice-Président à repourvoir. M. Sacha Vuadens, propose la candidature de Mme Muriel CARDINAUX. Elle est élue à l'unanimité.

7. Elections dans diverses commissions permanentes

Le groupe des Verts a deux places vacantes à la COREG et au Conseil intercommunal de Région de Nyon : un délégué et un suppléant afin de remplacer MM. Vadim Rochat et Frédéric Rast. M. Alexander FEDERAU présente la candidature de Mme Valérie MAUSNER-LEGER en tant que Déléguée et de M. Raphaël DUNANT en tant que suppléant. Ils sont élus à l'unanimité.

Pour faire suite à la demande du Président de la commission de recours en matière de taxes et d'impôts, M. le Président procède, en bloc, à l'élection d'un suppléant par parti. Les personnes qui ont été présentées par les Chefs de groupe sont : Mme Céline MOSSET, SOC, Mme Laetitia HEDIGER, VERTS, M. Thomas VALEA, VL, M. Rodolphe BISSERET, PLR et M. Marco CARENZA, UDC. Le PIN ne souhaite présenter personne.

Ces personnes sont élues à l'unanimité.

8. Assermentation

M. le Président procède à l'assermentation de M. Robin HOBKIRK, VERTS, et lui souhaite la bienvenue.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

9. Rapport de commission – Préavis N° 2023/105 Entretien constructif 2023-2024 - Demande de crédit pour : Réseau routier CHF 1'319'000.— TTC ; Réseau de mobilité CHF 230'000.— TTC ; Réseau d'assainissement CHF 217'500.— HT ; Travaux d'infrastructures des SIN CHF 1'730'500.— HT.

Rapporteur : M. Bernard UELTSCHI

En préambule, M. Bernard UELTSCHI présente quelques excuses. Ce rapport, sur une décision personnelle qui n'engage que lui, il l'a fait passer en force, bien que ce soit contraire à toutes les règles. Il a été transmis quasiment en même temps aux membres de la commission et au Bureau. Il a pris cette décision selon certaines pesées d'intérêt, sachant qu'il pouvait le déposer pour le prochain Conseil, mais cela aurait eu comme conséquence de retarder les travaux d'au moins six mois, voire plus, puisqu'ils doivent être calés sur les vacances scolaires et les saisons. Pour cette pesée, vu que, lors de la commission, il n'y avait pas eu de débat, vu qu'il n'y a pas d'enjeux politiques derrière, il a pris la responsabilité, hors de tout bien-fondé par rapport au Règlement, de transmettre ce rapport. Il s'en excuse auprès de M. le Président, de tous les membres de la commission et tous les membres de l'assemblée, étant donné que les règles n'ont pas été respectées.

La Municipalité a proposé un amendement du point 2b des conclusions, ramenant le montant du réseau de mobilité à CHF 52'000.- TTC.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Pierre GIRARD, à la lecture de l'amendement dans le rapport, voit CHF 42'000.- alors que l'on parle de CHF 52'000.- dans les conclusions. Il souhaite avoir des éclaircissements.

M. Bernard UELTSCHI lui précise que le montant de CHF 52'000.- est un montant total pour le réseau de mobilité qui comprend les CHF 42'000.- pour le parking du Martinet, mais également les CHF 10'000.- du Village des pêcheurs.

Mme la Municipale Roxane FARAUT précise qu'il s'agit de travaux des Services industriels qui devaient se déclarer sur le parking du Martinet, mais qui ne sont pas des travaux de mobilité. Dans le préavis initial figuraient des travaux de remplacement d'une chambre secours Clayton. Il se trouve qu'en fonction de la planification future du Martinet, les Services industriels renoncent à faire ces modifications aujourd'hui. L'amendement porte sur une diminution de CHF 150'000.- ainsi que les modifications sur les « Divers et imprévus ».

Après discussion, M. le Président confirme qu'il s'agit d'un montant de CHF 42'000.- pour le parking du Martinet qui est regroupé avec les CHF 10'000.- du Village des pêcheurs au point 2b des conclusions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté par 79 oui et 8 abstentions.

La discussion générale sur le préavis amendé est ouverte.

M. Sacha VUADENS ne va pas appuyer sur les grands manquements de procédure qui l'amène à ce qu'il qualifierait presque d'une mascarade pour un amendement et que si tout ce rapport avait été traité dans les temps, peut-être que le fond de cet amendement aurait pu être corrigé. De plus, il souhaite réagir à quelques propos tenus par M. Ueltschi. Si on le suit lorsqu'il dit que ce n'est pas politique, on pourrait dépenser CHF 3 millions dans un patrimoine, même se passer d'une commission et faire voter directement les conclusions. La réfection du patrimoine, notamment l'échéancier, la planification sont bien des questions politiques. Trois millions de francs, c'est bien politique et lorsque l'on voit que la Vy-Creuse est refaite après un peu plus de 10 ans, alors que d'autres axes sont en bien plus mauvais état et refaits il y a bien plus longtemps, on est en droit de se poser la question. De la même manière, si la commission s'était déroulée de manière normale, il aurait eu des questions sur les réponses de la Municipalité aux questions de la commission datant du 31 mai, ainsi que sur les annexes, sur la planification, sur l'échéancier que la Municipalité a, des réfections du patrimoine routier. Ces questions et vœux seront pour la prochaine commission, dont il espère qu'elle se déroulera d'une autre manière. En résumé, il propose de soutenir les conclusions du préavis tel qu'amendé.

M. Pierre PATELLI rappelle qu'à diverses occasions, une esquisse de transports publics gratuits avait été faite et la droite répondait, avec bienveillance, que rien n'est gratuit. Dans ce cas, CHF 3.5 millions semblent plus gratuits. La prochaine fois que l'on reviendra avec ce genre de thématique sur l'importance de transports, il rappelle qu'il n'y a pas que les voitures, mais aussi les transports publics. C'est un investissement pour l'économie. Il recommande également de voter le préavis.

M. Jacky COLOMB revient sur les propos du président de la commission, qui se demandait par où commencer. Effectivement, il est un peu difficile de savoir par où commencer lorsque l'on donne un préavis fourre-tout, dans lequel il y a de l'entretien des routes, des tuyaux et toutes sortes de choses, avec des montants qui ne sont quand même pas insignifiants. Ce sont des montants qui, à eux seuls, mériteraient un préavis. Il y a quelques années, c'était la pratique de demander un entretien constructif, mais il s'agissait uniquement de l'entretien des routes. A cette époque, cela avoisinait CHF 1.5 millions, aujourd'hui, on est à plus de CHF 3 millions. Le Conseil, à l'époque, avait demandé d'arrêter avec cette manière de faire et de venir avec des préavis pour chaque objet. Il voit que la mémoire se raccourcit et qu'on refait une tentative d'obtenir des crédits pour tout et n'importe quoi. Il trouve que, dans ce préavis, il y a des sujets qui mériteraient un préavis pour eux-mêmes, car il a la sombre impression que chaque chapitre de ce préavis a été un peu survolé, vu le menu assez indigeste, et qu'on n'a pas toujours répondu à toutes les questions. Il en veut pour preuve la Vy-Creuse. Comme cela a déjà été dit, elle a été rénovée de manière intense, la route avait été décaissée à plusieurs mètres de profondeur pour en couper légèrement la bosse et la montée, toutes les canalisations avaient été refaites. Il s'agissait d'un chantier énorme. Dix ans plus tard, on s'aperçoit que ça ne tient pas bien le coup, les bordures se dégradent et il est expliqué qu'il s'agit d'une erreur de conception. Il a envie de dire qu'il s'agit d'une surutilisation de cette bordure. Les voitures roulent systématiquement dessus, avec pour explications qu'il s'agit de faciliter le croisement. Du coup, les voitures peuvent se croiser plus vite plutôt que de ralentir et de faire attention. Par contre, les gens sur le trottoir, c'est dangereux. Il s'est fait heurter par une voiture qui ne s'est pas arrêtée, ce qui lui a occasionné une fissure dans le coude. Il faut être courageux pour descendre sur ce trottoir. Il ne comprend pas pourquoi on maintient ces bordures dites franchissables. On pourrait très bien les remplacer par un trottoir adéquat, ce qui n'empêche pas de monter dessus, mais à vitesse très réduite, ce qui ne mettrait pas les usagers du trottoir en danger et qui permettrait de rouler moins systématiquement dessus, donc de les

économiser. Ces bordures franchissables sont une incitation à les franchir. On le voit, lorsque l'on monte la Vy-Creuse, les véhicules, y compris ceux de police, montent systématiquement sur le trottoir, même si aucun véhicule vient en face. On l'a vu à la route des Tattes d'Oie, ce système est dangereux. Les voitures roulent dessus et passent très près des entrées, ce qui est dangereux pour ceux qui sortent, notamment les enfants. Lorsque le Conseil a dû se prononcer sur le chemin et le pont de la Redoute, ils avaient eu une coupe de la route qui présentait ces mêmes bordures et la commission avait réagi. La Municipalité avait répondu qu'il s'agissait d'une erreur, le profil était faux et qu'ils n'allaient plus jamais faire ceci. C'est peut-être le moment de corriger le tir et de ne plus jamais remettre ce genre d'installations au bord des routes. On leur dit que le schéma de circulation est en cours de révision. Il se demande pourquoi on n'attend pas de savoir si on passera toujours sur cette route dans les deux sens et si c'est utile de maintenir ce dispositif qui n'est, à son avis, pas adéquat. Il pourrait s'attaquer à tous les autres sujets, mais il ne va pas les ennuyer plus que cela, il voulait simplement dire que cette pratique de demander des crédits d'entretien constructif et de mettre tout ce que l'on a envie dedans, n'est pas la bonne pratique et il demande qu'à l'avenir, il soit fait un préavis pour, a minima, les gros postes et les grosses modifications. Certains arguments disent qu'il y a des obligations selon les normes, d'examiner annuellement les conduites et il se demande pourquoi ceci n'est pas dans le budget. Il va s'arrêter là, mais il n'est pas d'accord avec cette façon de faire, même s'il votera ce préavis, car il est bien conscient de l'importance des travaux à faire, mais la prochaine fois qu'un préavis de cet ordre viendra, il s'y opposera avec force.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui rappelle qu'à l'époque, le Service des infrastructures qui s'appelait Travaux & Environnement, avait des crédits cadre qui passaient dans le budget pour, justement, l'entretien constructif et c'est une volonté de la part de son autorité que la Municipalité vienne, demande faite à l'époque notamment par la commission des finances, de manière régulière avec un préavis consacré à l'entretien constructif. Voilà maintenant des années qu'ils viennent avec un préavis tel que celui-ci qui prend en charge le réseau routier, le réseau de mobilité, le réseau d'assainissement et dans lequel, en général, les Services industriels viennent aussi faire des demandes de crédit pour leur entretien. Ils ont suivi la demande de la commission des finances et elle a l'impression que, jusqu'à ce jour, cette manière de faire avait été tout à fait accueillie favorablement par le Conseil, d'autant que, les explications fournies à la commission, peut-être ne transparaissent-elles pas suffisamment dans le rapport, les Services de la ville ont vraiment expliqué dans le détail ce qui déclenchait les entretiens. Ils ont vraiment été dans le détail, comme jamais, sur la manière dont est construite une route, à quel moment ils font tel ou tel entretien. Il lui semble que la commission a reçu des informations extrêmement fournies. A la fin du rapport se trouve toute la planification d'entretien constructif pour plusieurs années. Elle estime qu'ils jouent totalement la transparence. Concernant la Vy-Creuse, ce n'est pas une nouveauté, la Municipalité précédente avait déjà effectivement affirmé qu'ils avaient eu des problèmes constructifs sur cette infrastructure, qu'il y avait un défaut de construction, qui n'a, malheureusement, pas été découvert tant qu'il y avait encore une couverture par rapport aux travaux. Ils savent qu'il y a ces défauts. Elle lui signale qu'ils ne posent plus de bordures franchissables dans tout nouveau projet. Il se trouve, dans ce cas, qu'il y a une infrastructure existante avec des bordures qui bougent complètement et qu'il y a un problème de sécurité. De manière assez urgente, ils doivent pouvoir résoudre ces problèmes de sécurité et comme précisé dans le préavis, la Vy-Creuse fait partie des axes étudiés dans la révision du schéma de circulation. Or, le nouveau schéma ne sera pas mis en œuvre avant plusieurs années et il leur paraît responsable de faire en sorte que l'infrastructure soit sécuritaire.

M. Jacky COLOMB lui fait remarquer qu'elle ne répond pas à sa question. Il demande s'ils vont refaire des bordures franchissables ou s'ils vont profiter de modifier quelque peu le profil de la chaussée. Elle parle de sécurité, mais il se demande de laquelle, celle des véhicules ou celle des piétons.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui répond qu'ils vont réparer l'infrastructure telle qu'elle a été conçue à l'époque et ils ne manqueront pas, lors de la révision du schéma de circulation, de proposer un nouveau projet pour cet axe, mais ce n'est pas pour le moment.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui, 1 non et 6 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux d'entretien constructifs 2023-2024 relatifs au réseau routier, aux infrastructures des Services industriels, et aux réseaux de mobilité et d'assainissement ;
2. d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires relatifs à l'entretien constructif des réseaux routier et de mobilité ainsi que d'assainissement qui seront comptabilisés de la manière suivante :
 - a. CHF 1'319'000.— TTC pour l'entretien constructif du réseau routier, à porter en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans,
 - b. CHF 52'000.— TTC pour l'entretien constructif du réseau de mobilité, à porter au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans,
 - c. CHF 217'500.— HT pour l'entretien constructif des réseaux d'assainissement eaux claires et eaux usées, à porter en augmentation du compte N° 9143.12 – Station d'épuration et collecteur d'égouts, dépense amortissable en 30 ans ;
3. d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires relatifs aux travaux d'infrastructure des Services industriels pour un montant total de CHF 1'730'500.— HT qui seront comptabilisés de la manière suivante :
 - a. CHF 455'000.— HT pour les travaux d'infrastructures du service de l'électricité des Services industriels, à porter au compte N° 9144.30 – *Dépenses du service de l'électricité*, dépense amortissable en 30 ans,
 - b. CHF 323'500.— HT pour les travaux d'éclairage public des Services industriels, à porter au compte N° 9144.33 – *Dépenses du service de l'éclairage public*, dépense amortissable en 20 ans,
 - c. CHF 425'000.— HT pour les travaux d'infrastructures du service des eaux des Services industriels, à porter au compte N° 9144.01 – *Dépenses du service des eaux*, entièrement compensé par un prélèvement au fonds de renouvellement du service de l'eau, compte N° 9280.27 doté d'un montant de CHF 11'804'649.17 au moment de la rédaction du présent préavis et après déduction des subventions de l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) pour un montant total estimé provisoirement à CHF 42'000.—,
 - d. CHF 527'000.— HT pour les travaux d'infrastructures du service du gaz des Services industriels, à porter au compte N° 9144.60 – *Dépenses du service du gaz*, dépenses amortissables en 30 ans,
4. que les subventions relatives aux travaux routiers de la Confédération et du canton de Vaud, estimées à CHF 115'000.—, viendront en déduction du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*.

10. Rapport de commission – Préavis N° 2023/109
Rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-ville - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 20'584'000.— TTC pour la rénovation de l'école et de la salle de gymnastique ainsi que le renouvellement des aménagements extérieurs.

Rapporteur : M. Daniel GROSJEAN

La discussion sur l'amendement proposé par la commission, à savoir, la modification du point 4 des conclusions, en supprimant les 0.7 EPT du SDE et passant le montant de CHF134'800.- à CHF 57'000.- est ouverte.

Mme Monique CHEVALLAY PIGUET, comme il a été mentionné dans le rapport, rappelle que la rénovation du collège du Centre-ville, de sa salle de gymnastique et de son périmètre extérieur, a été unanimement appréciée par la commission dans tous ses aspects patrimoniaux, architecturaux et environnementaux. Elle souhaite appuyer la nécessité de prévoir l'entretien

des aménagements extérieurs qui vont être considérablement modifiés pour devenir un espace public, cohérent pour l'ensemble des utilisatrices et des utilisateurs. Il n'y a aucune raison de penser que ce 0.7 EPT demandé ne corresponde pas aux besoins d'entretien évalué par les responsables des services concernés. Choisir d'attendre que la charge soit avérée par l'utilisation pourrait s'apparenter à un risque de cogestion et revient aussi à soupçonner qu'il n'y a pas de vision anticipée de la réalité des besoins. Cela paraît impossible dans un projet de rénovation de cette envergure. Elle invite le Conseil à refuser l'amendement du point 4 des décisions.

M. le Municipal Pierre WAHLEN va, dans une certaine manière, abonder dans le sens de Mme Chevallay Piguët, tout d'abord en regrettant que la commission n'ait pas jugé utile de poser quelques questions à la Municipalité qui aurait très volontiers répondu et qui aurait expliqué pourquoi et comment elle a déterminé ce 0.7 EPT. Il rappelle, comme cela a été dit, que l'objectif et l'ambition est de faire de cet espace un véritable parc urbain, accessible à la population avec des jeux pour les enfants qui n'existent pas aujourd'hui, avec ce qui est aujourd'hui un désert asphalté et qui deviendra sur l'ensemble des surfaces perméables et végétalisées puisque ce sera en partie du gravier gazon qui recouvrira les surfaces accessibles, dont une partie accessible aux véhicules d'une manière un peu plus stabilisée. Toutes ces installations, tous ces équipements, tous ces travaux nécessiteront un entretien beaucoup plus important que ce qu'il est aujourd'hui. La Municipalité, lors du dépôt du préavis, s'était préoccupée de savoir si effectivement il était judicieux de confier ces travaux d'entretien à une entreprise de paysagistes. Ce travail a été fait, ils ont une offre, qu'il aurait pu transmettre à la commission si elle l'avait demandée, d'une entreprise qui a chiffré les travaux d'entretien à un montant de CHF 115'000.-. Pour établir ce devis, la liste des travaux à faire pendant une année a été déterminée, il s'agit, par exemple, de la taille des arbres, de l'entretien qui va se compliquer du glaci, car avec le treillis qui sera posé au pied du talus, il va falloir remonter, à l'automne, toutes les feuilles, une fois par mois la tonte des surfaces perméables qui sont engazonnées, etc... Tant et si bien que l'entreprise consultée a chiffré le nombre d'heures nécessaires à 1137 heures alors que le 0.7 EPT demandé correspond à 1200 heures, soit CHF 77'000.-. Imaginer que ce serait plus intéressant pour la ville de confier ces travaux à une entreprise de paysagisme s'avère fausse. D'ailleurs, il s'interroge sur le rapatriement à l'intérieur du service d'un certain nombre de prestations aujourd'hui confiées à des entreprises et qui, a priori, coûtent plus cher. La conclusion de ceci est qu'il recommande vivement de refuser cet amendement. Il est strictement impossible au service d'assumer, sans un montant complémentaire, les travaux qu'il faudra faire pour entretenir ces nouvelles surfaces.

Mme Caroline BORDIER s'interpelle sur le nombre d'EPT déjà votés parmi les 19 EPT pour le Service de l'environnement et pense que l'on peut déjà essayer avec tous ces nouveaux EPT et si vraiment cela ne suffit pas, la Municipalité pourra revenir avec une autre demande.

M. Daniel GROSJEAN, au nom de la commission, est navré qu'il y ait une mauvaise communication au sein de la Municipalité. Elle avait demandé la justification des charges de ces 0.7 EPT. Il est dommageable de venir maintenant avec des offres. La raison pour laquelle, une partie de la commission s'est basée pour amender ce préavis est que l'espace, le périmètre boisé d'entretien restera identique. On ne va pas acquérir de nouveaux terrains, même si cela sera différent. Il y a des forces vives au sein de la ville de Nyon pour entretenir, actuellement, ces surfaces. Il s'agira de simplement continuer à les entretenir. L'objectif de la commission n'était pas de les refuser pour refuser, mais d'attendre et regarder, puis définir les réels besoins plutôt que d'engager directement une personne, d'autant que les forces ont déjà été renforcées dernièrement.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rejoint M. Daniel Grosjean par rapport aux différentes questions soumises à la Municipalité et est étonné d'apprendre, ce soir, que certaines données auraient pu être transmises à la commission. Il relève, à nouveau, qu'il est vraiment urgent d'attendre sur cet EPT. Ils ont une estimation d'un prestataire et il demande s'il y a eu un appel d'offres pour essayer d'avoir un élément de comparaison. Le montant de CHF 115'000.- par année pour la taille des arbres, gestion des feuilles et tonte d'un côté, de l'autre 1200 heures pour CHF 77'000.- par année pour 0.7 EPT. Il pense qu'aujourd'hui, en termes de ressources, il sera intéressant d'observer avec les ressources à disposition et comment cela s'organise. Tondre le

gazon cet été n'a pas été la priorité et il y a certainement de quoi largement faire avec le personnel en place. Rien n'empêche la Municipalité de revenir devant le Conseil avec des faits beaucoup plus chiffrés plutôt que des théories qui ne sont, aujourd'hui, pas très claires.

M. le Municipal Pierre WAHLEN est désolé si ses explications ne sont pas suffisamment claires. Il a dit qu'une liste des travaux à faire annuellement avait été déterminée. Qu'à cette liste de travaux est attaché un nombre d'heures à passer. La liste des travaux est parfaitement connue. Il se rend compte que les demandes de la commission ne sont pas arrivées jusqu'à lui, ce qu'il ne peut expliquer. Il en est parfaitement navré. De plus, il précise que, s'il y a des ressources supplémentaires au Service de l'environnement qui permettront de donner plus de forces qui travaillent dans les bureaux, comme des ingénieurs en environnement, des architectes paysagistes, puisque la volonté de la Municipalité précédente est de faire du Service des espaces verts, qui était chargé de l'entretien, un Service de l'environnement avec tout ce que cela comporte, en particulier pour la biodiversité. Les collaborateurs ont beaucoup de compétences, sont très souples, mais il se voit mal demander à un ingénieur en environnement d'aller tondre le gazon à l'école du Centre-ville. Il se trouve que l'équipe des jardiniers n'a pas été renforcée depuis de nombreuses années, que les surfaces à entretenir en ville augmentent et qu'effectivement, on veut faire des aménagements qui sont plus favorables à créer des îlots de fraîcheur parce qu'on a des matériaux perméables, de la végétation au sol qui demande un entretien plus important que de faire de l'asphalte. C'est peut-être le prix à payer pour faire des espaces qui ont un intérêt, non seulement, pour la biodiversité, mais aussi pour la qualité de vie des habitants en apportant, tant que faire se peut, un peu de fraîcheur. La situation actuelle n'est pas chère, c'est de l'asphalte. Il pense qu'il est temps de réfléchir d'une manière un peu différente et d'en assumer les conséquences.

M. Daniel GROSJEAN précise que l'on ne va pas planter du gazon, mais on va remplacer de l'asphalte par une surface perméable, qui n'est pas forcément une surface à entretenir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le vote sur l'amendement laisse apparaître le résultat de 44 oui et 43 non. M. Sacha VUADENS demande une contre-épreuve. Selon l'article 84 du Règlement, en cas de doute sur la majorité, ou à la demande de cinq Conseillers, le Président passe à la contre-épreuve. Plus de 5 personnes souhaitent une contre-épreuve.

Le second vote laisse apparaître le résultat de 43 oui et 44 non. Une personne n'ayant pas pu voter, un troisième, et dernier vote est lancé. Le résultat laisse apparaître le résultat de 44 oui et 44 non. M. le Président vote en faveur de l'amendement qui est dès lors accepté.

La discussion générale sur le préavis amendé est ouverte.

M. Sacha VUADENS aimerait que le Bureau regarde le nombre de fois que l'on peut faire une contre-épreuve. Il prie M. le Président d'éclaircir la question pour la prochaine fois. Il a vu des Conseillers, sciemment ne pas voter, il ne faut pas dire qu'ils n'étaient pas attentifs. Il pense que c'est une décision qui ne correspond pas à la réalité et c'est un peu profiter de ce système.

M. le Président attire son attention sur le fait qu'il a été le premier à demander une contre-épreuve.

M. Jacky COLOMB ajoute à l'attention de M. Vuadens qu'il n'a pas justifié sa première demande de contre-épreuve. Il l'a demandé car le résultat du vote ne lui convenait pas. Ensuite, d'autres personnes ont demandé une contre-épreuve, car un Conseiller n'a pas voté. Il ne voit pas combien de temps il veut continuer avec ce petit jeu, on n'est pas à l'école enfantine. Il doit accepter le verdict.

M. Alexander FEDERAU signale que la première fois, on a clairement vu qu'une personne n'a pas réussi à voter. M. le Président clos la discussion sur ce sujet.

M. Michael SAUERLAENDER s'est visiblement trompé, il pense être le 1^{er} avril et non le 2 octobre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote le Conseil décide par 84 oui et 4 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 20'584'000.— TTC pour la rénovation de l'école, de la salle de gymnastique, des abords immédiats et le renouvellement des aménagements extérieurs ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif dépense amortissable en 30 ans ;
3. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année de réouverture de l'école du Centre-Ville, un montant annuel de CHF 61'100.— au budget de fonctionnement du Service des sports, manifestations et maintenance pour l'entretien du bâtiment ;
4. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année de réouverture de l'école du Centre-Ville, un montant annuel de CHF 134'800.— 57'800.— au budget de fonctionnement du Service de l'environnement pour l'entretien des aménagements extérieurs ;
5. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année de réouverture de l'école du Centre-Ville, un montant annuel de CHF 79'000.— au budget de fonctionnement du Service d'architecture pour l'entretien du bâtiment ;
6. de recourir au Fonds EEER (Fonds N° 9280.32) pour un montant de CHF 280'000.— à prélever du compte N° 865.4819.00 – Prélèvement sur fonds de réserve afin de financer partiellement la nouvelle chaudière à pellets ;
7. de prendre en compte que les différents soutiens financiers viendront réduire les coûts d'investissements.

11. Rapport de commission – Préavis N° 2023/114
Crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2023 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 588'000.— au budget 2023, compensés à hauteur de CHF 469'000.— , soit un montant net de CHF 119'000.—.

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer au Service des ressources humaines un crédit supplémentaire de CHF 104'000.—, partiellement compensé comme suit :
Compte N° 130.3012.00 – *Service du personnel : Salaires personnel auxiliaire* CHF 104'000.—
Compensé par :
Compte N° 130.3011.00 – *Service du personnel - Traitements* CHF -14'000.—
Compte N° 130.4361.00 – *Service du personnel : Remboursement de traitements* CHF -40'000.—
Effet "net" du crédit CHF **50'000.—**

2. d'octroyer au Service de la cohésion sociale trois crédits supplémentaires pour un total de CHF 394'000.— partiellement compensés comme suit :		
Compte N° 765.3012.00 – UAPE Grand T'Etraz : Salaires personnel auxiliaire	CHF	113'000.—
Compte N° 768.3012.00 – UAPE Cossynelle : Salaires personnel auxiliaire	CHF	125'000.—
Compte N° 769.3012.00 – UAPE Mangettes : Salaires personnel auxiliaire	CHF	156'000.—
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 765.3011.00 – UAPE Grand T'Etraz : Traitements	CHF	-43'000.—
Compte N° 768.3011.00 – UAPE Cossynelle : Traitements	CHF	-40'000.—
Compte N° 769.3011.00 – UAPE Mangettes : Traitements	CHF	-75'000.—
Compte N° 765.4361.00 – UAPE Grand T'Etraz : Remboursement de traitements	CHF	-42'000.—
Compte N° 768.4361.00 – UAPE Cossynelle : Remboursement de traitements	CHF	-44'000.—
Compte N° 769.4361.00 – UAPE Mangettes : Remboursement de traitements	CHF	-81'000.—
Effet "net" du crédit	CHF	69'000.—
3. d'octroyer aux Services industriels un crédit supplémentaire de CHF 90'000.— entièrement compensé :		
Compte N° 820.3080.00 – Coût d'exploitation du réseau : Personnel temporaire	CHF	90'000.—
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 820.4361.00 – Coût d'exploitation du réseau : Remboursement de traitements	CHF	-90'000.—
Effet "net" du crédit	CHF	0.—

**12. Rapport de commission – Préavis N° 2023/116
Arrêté d'imposition pour les années 2024-2026.**

Avant toute chose, la Municipalité a demandé la parole, M. le Président la lui donne.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT souhaite apporter la position de la Municipalité par rapport à ce sujet. Il fait remarquer que personne n'aime payer plus d'impôts. C'est donc une évidence que de proposer une hausse de la fiscalité n'est pas populaire. Pourtant, une Municipalité ne peut pas se contenter de ne proposer que des projets populaires. Elle se doit d'être responsable, à la fois en termes de gestion des prestations, de hiérarchisation des priorités pour les investissements et pour la bonne tenue des finances communales, sur le plan des dépenses, comme sur celui des recettes, mais aussi au niveau de l'état d'endettement. A ce propos, il faut constater que le plafond d'endettement laisse une trop faible marge de manœuvre au moment où ils ont d'importants investissements à faire pour accompagner le développement démographique de la Ville. Et ce d'autant plus qu'ils sont face à un triple défi : ils doivent rénover le passé, entretenir le présent et construire le futur.

Il faut quand même encore considérer les efforts consentis par les Autorités nyonnaises (Conseil communal et Municipalité) ces dix dernières années : Nyon a fait pour CHF 300 millions d'investissements financés à raison de CHF 150 millions grâce à la marge d'auto-financement et CHF 150 millions par l'augmentation de la dette. Ainsi, en dix ans, ils ont augmenté la dette de CHF 150 millions, mais aussi, et surtout, augmenté de CHF 300 millions le patrimoine.

En résumé, on ne parle pas ce soir de l'utilité des investissements, mais bien de leur financement. Et la Municipalité a deux options :

- les financer en augmentant la dette, ce qui va reporter les charges sur les générations futures, quand bien même elles vont profiter des infrastructures qu'ils rénovent ou construisent, mais, aussi, limiter très sérieusement la marge de manœuvre de la Municipalité et du Conseil communal pour la fin de cette législature, et encore bien davantage pour la prochaine ;
- améliorer sensiblement la marge d'autofinancement en acceptant cette modeste hausse de la fiscalité à un moment favorable, puisque le Canton va baisser ses impôts. Le résultat serait neutre pour la population nyonnaise, mais très positif pour le financement des investissements.

La Municipalité espérait que sa préoccupation soit partagée par le Conseil, et donc que le nouvel arrêté soit accepté par le Conseil communal, sans que ne soit lancé un référendum. Un référendum est une machine à dire non, et c'est encore plus vrai pour des hausses d'impôts. Malheureusement, il est désormais de notoriété publique que certains partis comptent le faire, avec même, semble-t-il, la constitution imminente d'un comité référendaire. Dès lors, la Municipalité, in corpore, estime que les conditions ne sont plus réunies pour que cette proposition de 3 points affectés puisse entrer en force. La Municipalité se veut responsable et courageuse, mais elle n'est pas téméraire. C'est donc bien à contrecœur qu'elle se résout ce soir à proposer le retrait du point 2 de l'arrêté d'imposition. Elle le fait parce que les délais du Canton sont trop courts pour retirer le préavis, mais aussi pour éviter les dépenses inutiles liées à l'organisation d'un référendum largement perdu d'avance. C'est avec un profond regret que la Municipalité constate que sa prise de responsabilités face à l'avenir de nos finances – et donc face aux générations futures – ne soit pas partagée plus largement. C'est donc pour des raisons diamétralement opposées aux conclusions du rapport de minorité, qu'elle propose de renoncer à cette hausse de trois points affectés.

M. le Président considère ce qui précède comme un amendement.

Rapporteurs : Mme Laure DAMTSAS pour le rapport de minorité
M. Olivier MONGE pour le rapport de majorité

La discussion sur la suppression du point 2 des conclusions, tel que demandé par la Municipalité et la minorité de la COFIN est ouverte.

M. Pierre GIRARD ne veut pas se battre pour ces trois points, mais souhaite aborder trois thèmes qu'il pense importants d'être évoqués. Il revient sur le complexe du Cossy. En 2014, la Municipalité demandait cinq points d'impôts supplémentaires, valables à partir de 2015 pour ce complexe qui a coûté entre CHF 67 millions et CHF 68 millions avec le crédit d'études. Avec ces cinq points d'impôt demandés, s'ils avaient été acceptés dès 2015, on serait aujourd'hui à CHF 58 millions. Cela signifie que, fin 2025, ce complexe inauguré en 2018 serait payé et, en bonus, on aurait CHF 58 millions de dette en moins. On ne refait pas l'histoire, mais certaines fois, il faut y réfléchir. Par rapport à cette réflexion sur l'impôt affecté, il est allé un peu plus loin. En fait, il pense qu'il faudrait avoir en permanence un impôt affecté qui fluctue selon les besoins. Quand de gros projets arrivent, il faudrait ajuster les points affectés en fonction des projets. Pour certains projets, deux points suffisent, pour d'autres il en faudrait peut-être quatre. Quand la marge d'autofinancement augmente, on diminuerait ces points affectés. Il serait bon de songer à ce système, car la marge d'autofinancement devient inquiétante. Il a lu dans le journal la présentation du budget de la Ville de Morges qui annonçait une marge d'autofinancement de CHF 1,1 millions ce qui est faible, ce qui est très peu. Du coup, il s'est demandé ce qu'il en était pour Nyon. Budget 2023 : déficit prévu CHF 11 millions, marge d'autofinancement CHF 4,8 millions (donc déjà considérée comme très faible). Sur la base des chiffres que l'on connaît, il a fait un petit calcul pas compliqué pour le budget 2024 en fonction des préavis votés et d'autres informations connues : engagement d'un grand nombre de personnel supplémentaire, mise en place du nouveau Règlement du personnel, augmentation des taux d'intérêt, augmentation de notre participation à la facture cantonale des transports publics, augmentation des acomptes de la péréquation par rapport à 2023 (+ CHF 616'000.- pour 2024), augmentation du coût de la vie (pas seulement les ménages, mais la commune le subit aussi) et également baisse de ce que nous rapporte les SI (marge contributive). Sans exagérer, on

est facilement à CHF 8 millions de charges supplémentaires et les recettes supplémentaires que l'on peut attendre ne compenseront pas ces CHF 8 millions. Le résultat est que la marge d'autofinancement est nulle, éventuellement négative. Nulle, cela signifie que nous emprunterons pour tous les investissements à réaliser, donc il y aura une augmentation conséquente de la dette et on explose le plafond d'endettement. Si elle est négative, alors cela devient grave, parce que cela signifie que l'on doit emprunter pour faire tourner le ménage courant. Pour finir, il a été indiqué dans le rapport de minorité la valeur du point d'impôt. Cela n'a rien à voir quand on fixe des impôts. Un point d'impôt à Nyon en 2022 était de CHF 1.412 millions, il a rapporté CHF 86 millions de recettes. Cela correspond à ce que l'on a besoin, à peu près, pour faire tourner le ménage de la commune. A Yverdon, la valeur du point d'impôt est de CHF 794'000.-. Si nous voulons encaisser CHF 86 millions avec cette valeur du point d'impôt, il faudrait appliquer un taux de 108%. Il rappelle encore que Nyon doit payer à la péréquation alors qu'Yverdon encaisse.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES souhaite avoir une clarification par M. le Syndic, car il n'est pas sûr d'avoir bien compris la position de la Municipalité. Il demande s'il s'agit d'un retrait du point 2, et dans ce cas, il n'y pas débat, ou s'il s'agit d'un amendement.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'il s'agit d'une spécialité, dans la mesure où la Municipalité a le droit en tout temps de retirer un préavis. S'ils avaient retiré le préavis, raison pour laquelle il a pris la parole, au nom de ses collègues, avant le débat, il n'y aurait pas de débat. Le problème est qu'ils ne peuvent pas retirer le préavis, car il y a un délai au 31 octobre pour fournir au Canton l'arrêté d'imposition. Il a proposé une sorte de retrait partiel du préavis, soit de ne retirer que le point 2 qui prévoit cette hausse de la fiscalité, partant de l'idée que, manifestement, il y aura un référendum, que celui-ci sera perdu et que, comme il l'a dit plus tôt, la Municipalité est courageuse, mais pas kamikaze. Pour répondre précisément à la question, il s'agit d'une sorte de retrait partiel, chose qui n'est pas prévue dans le Règlement. M. le Président a souhaité le considérer comme un amendement, c'est lui qui préside cette séance, mais l'effet est finalement le même. Normalement, la Municipalité aurait pu demander que le rapport de minorité soit retiré, puisque sans objet, suite à leur proposition. C'est M. le Président qui gère la séance.

M. Sacha VUADENS regrette que la Municipalité ait été amenée à prendre la décision de retirer sa proposition. Il pense, toutefois, qu'il est important de ne pas couper court au débat sur les impôts. L'assemblée est encore une fois réunie pour parler de l'impôt, ce moyen démocratique qui permet à chacun, selon son revenu, de contribuer aux biens et services collectifs dont toutes et tous disposent (écoles, crèches, routes, centre sportif, eau, énergie, etc...). Le Conseil est une nouvelle fois réuni pour discuter une vision de ce que devrait être la société, avec, d'un côté, les partisans de cet effort, et de l'autre, les opposants farouches à cet instrument démocratique. Il se demande que penser de la responsabilité d'une certaine partie de la droite de cet hémicycle qui, de manière récurrente, refuse toute augmentation d'impôt, qu'elle soit affectée à un projet ou non, qu'elle soit temporaire, comme c'est le cas, ou non. Même lors de la précédente législature, à double majorité de droite, cette dernière a agi comme force d'opposition s'agissant de la gestion financière de la ville. Même lors de la législature passée, des élus et élues, partageant leurs idées sur les impôts sont venus dire, devant ce Conseil, qu'une stagnation de l'impôt n'était pas possible. Le dogme d'une fiscalité basse, qui n'avantage que les très hauts salaires, est plus fort que la réalité des finances de la ville. Il se demande encore, quel projet de société, quel projet politique, quelle vision cela montre des partis pour la population nyonnaise. Pour parler clairement, il s'agit d'une augmentation temporaire des impôts pour améliorer la marge d'autofinancement réduisant, ainsi, la part du financement par la dette des investissements nécessaires et souhaitables par et pour la collectivité. Evidemment, à gauche, financer des investissements par la dette est soutenable tant que les investissements sont faits, mais il serait irresponsable de suivre l'exemple, notamment du PLR et de l'UDC, en ne comptant que sur elle pour les investissements. Augmenter les impôts pour trois ans, c'est manifester une solidarité entre les générations et permet à la population actuelle de commencer à financer les investissements de demain avec une vision à long terme et non pas à la prochaine échéance électorale. S'agissant de la partie du rapport qui est de financer les investissements majeurs par des milieux économiques qui a été promu par le rapport de minorité, il trouve heureux que les investissements pour toute la population ne soient pas

tributaires du bon vouloir d'un acteur économique, mais qu'ils soient payés par toutes et tous, y compris par les acteurs économiques via l'impôt. De lier le principe de réduire les dépenses des personnes aisées pour espérer qu'elles investissent dans des projets communs est une drôle de conception de la démocratie. Ce principe, qui est celui de la concordance, est le gage d'une démocratie saine, qui paie, décide. Enfin, il aborde l'hypocrisie concernant le pouvoir d'achat. Une baisse d'impôt de trois points n'est en aucun cas une mesure bénéfique pour le pouvoir d'achat de la plupart de la population. Le rapport de majorité éclaire dans ce sens : un couple marié avec deux enfants et gagnant CHF 100'000.- paierait CHF 15.- par mois. Un couple marié sans enfant avec CHF 50'000.- de rente paierait CHF 7.- par mois. En revanche, les salaires non indexés depuis des années correspondent bien à une baisse du pouvoir d'achat. Les primes maladies, non dépendantes du revenu, qui augmentent d'une manière telle que cela peut représenter 25% du budget d'un ménage, plombent le pouvoir d'achat d'une manière insoutenable. Le camp bourgeois, qui a refusé aux chambres fédérales une indexation de la rente AVS et la treizième rente, plombe le pouvoir d'achat. C'est pour lutter efficacement contre ce fléau que le PS se bat, avec ses alliés, avec de vraies solutions, ne pas priver la population d'investissements nécessaires pour eux. Tout ce qu'il vient de dire n'aurait pas empêché un référendum. Et comme le disait un des leurs, la dernière fois qu'ils ont parlé des impôts, ils entendaient le bruit des stylos dans une partie de l'hémicycle. Ils continueront à proposer ce qu'ils pensent être le meilleur pour le collectif, et non pas pour des intérêts particuliers. Comme il l'a dit, ils prennent acte, avec regret, de la décision qu'a été menée à prendre la Municipalité, ils continueront à soutenir toute décision de la Municipalité en faveur du financement collectif du ménage et les projets yonnais, mais ne combattront pas sa décision.

M. Jacky COLOMB ne souhaite pas écourter ce passionnant débat, mais il y a un préavis, dont les conclusions vont être modifiées et il s'agit d'un amendement. La discussion sur l'amendement et son vote priment sur tout le reste. Il demande de passer à la discussion et au vote sur l'amendement.

M. le Président revient sur sa proposition d'amendement et voit qu'à l'article 65bis du Règlement « La Municipalité peut retirer ses propositions jusqu'au vote sur le fond ». Il aurait tendance à dire qu'il ne s'agit pas d'un amendement, mais un point retiré du préavis. Il retire le fait qu'il s'agit d'un amendement et s'excuse pour cette erreur.

Mme Caroline BORDIER, quand elle entend M. le Syndic dire que la Municipalité est responsable et fait des priorisations, la remplit d'allégresse. Quand il dit que l'état d'endettement n'est pas un grave problème et que l'on regarde le radar fournit dans le préavis, on voit qu'il s'agit d'un vrai problème, car on est au niveau 5 alors que l'on devrait être au niveau 3. Quand il dit que le plafond d'endettement est trop bas, elle dit qu'il faut regarder ce que l'on dépense car il y a beaucoup d'argent à disposition et plus CHF 150 millions de dette en 10 ans lui semble énorme. Il dit qu'il y a deux options, elle en voit plutôt trois. La troisième est d'attendre et redimensionner les projets. Elle rappelle que Colovray est devisé à CHF 39 millions et qu'à Fribourg, ils ont fait trois salles multisports pour CHF 17 millions. Peut-être qu'aujourd'hui, on serait à CHF 20 millions, mais en tous cas pas à CHF 40 millions. Le moment est favorable pour augmenter les impôts si l'on fait abstraction du fait que pour beaucoup de personnes ce n'est pas du tout favorable. Si le Canton baisse ses impôts, ce n'est pas pour que la commune les augmente.

M. Alexander FEDERAU revient sur les propos de M. Colomb. Il n'a pas très bien compris où on en est dans la discussion. Il a dit qu'il s'agit de la discussion générale sur le préavis. S'il a bien compris un arrêté d'imposition est assimilable à un règlement. On ne vote pas uniquement sur les conclusions du préavis, mais il faudrait ouvrir la discussion chapitre par chapitre, selon une discussion qu'il a eue avec la DGAIC vendredi passé.

M. Pierre PATELLI propose de voter sur l'arrêté d'imposition, non modifié, par rapport aux années précédentes. Lorsque l'on vote des règlements, on ne vote que sur les modifications. Faire des déclarations sur le point d'impôt imaginaire que l'on pourrait voter et qui n'a pas été voté, il y a deux rapports dans le vide, il n'y a pas de changement. Il suffit de voter et le point

est clos. Il ne veut pas passer quatre heures sur un hypothétique changement qui ne va pas se passer.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES souhaite une clarification de la part de M. Federau qui dit avoir appelé la DGAIC vendredi, il savait donc que la Municipalité allait retirer ce point. Il pense que l'on est en train de mélanger des pommes et des poires. Le préavis est de simplement reconduire le taux d'impôt des années précédentes, ce qu'il faut voter formellement.

M. Pierre GIRARD souligne que, dans les annexes du préavis, figure l'arrêté d'imposition. Il comprend que la Municipalité supprime le quatrième point, soit d'ajouter 3% pour un impôt affecté, par contre, il rend le Conseil attentif que cet arrêté est pour les années 2024 à 2026. Cela signifie que le taux d'imposition ne sera plus revoté jusqu'à la fin de la législature.

M. Alexander FEDERAU répond à M. Gauthier-Jaques lui précisant qu'il n'était pas du tout au courant que la Municipalité allait retirer le point. Il a appelé le Service des communes pour avoir une clarification sur les moyens d'action et la façon de discuter un arrêté d'imposition. Dans le cadre de sa discussion avec la juriste, elle lui a dit que c'était assimilable à un règlement qui s'étudie chapitre par chapitre. Le Conseil a donc le pouvoir de changer l'arrêté d'imposition de tous les articles et pas seulement les conclusions du préavis. On peut amender l'arrêté d'imposition.

M. le Président suspend la séance quelques minutes et demande aux Chefs de groupe de venir vers lui.

A la reprise de la séance, M. le Président s'excuse d'avoir considéré le retrait du point 2 comme un amendement, c'est faux. En accord avec les Chefs de groupe, le Conseil va donc voter sur le préavis 2023/116 en supprimant le point 2, soit d'ajouter 3 points à l'impôt. Le taux d'imposition restera donc le même.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES demande le vote nominal. Plus de 20 personnes appuient la demande.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 63 oui, 3 non et 21 abstentions (*vote en annexe*) :

d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2024 à 2026, tel que présenté par la Municipalité dans le présent préavis, soit :

1. de reconduire le taux du coefficient de l'impôt communal à 61% de l'impôt cantonal de base (chiffres 1 à 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition).
2. de ne pas modifier les autres taxes et impôts perçus par la Ville de Nyon.

13. Propositions individuelles

M. Pierre GIRARD se réfère à un article de 24Heures de samedi dernier par rapport à un citoyen lausannois qui s'est aperçu que la production d'énergie faite par les panneaux photovoltaïques qu'il a fait poser sur le toit de sa maison a été bridée. Selon les explications qu'il a reçues, cela viendrait du fait que le réseau n'est pas capable d'absorber cette nouvelle production et que cela dépend également de l'endroit où se situe l'installation. Il demande ce qu'il en est à Nyon, s'il existe également ce genre de situation et si oui, où et quelles mesures il est prévu de prendre pour y remédier. Si non, il est rassuré et sa question n'a plus lieu d'être.

M. le Municipal Pierre WAHLEN reconnaît qu'il s'agit d'un vrai défi car les réseaux électriques étaient faits pour apporter de l'électricité en quantité connue aux bâtiments. Aujourd'hui, cela se complique car le consommateur est peut-être aussi producteur, avec des pics de production

à certains moments. Il est possible que le réseau ne soit pas adapté à ces pics. Il va se renseigner s'ils ont dû brider des installations pour éviter ces pics de production.

M. Jacky COLOMB remercie la Municipalité pour la réalisation du chemin qui passe vers l'hôpital et qui relie les Tattes d'Oie à la route de Divonne. Il la félicite et la remercie d'avoir réussi à conserver les arbres. C'est un joli cheminement, très ombragé. Il a juste un bémol, il trouve dommage qu'il n'ait toujours pas de nom. Il encourage la Municipalité à en trouver un. D'autre part, il intervient au sujet du chemin des Cottages. Il aimerait savoir où l'on en est. A l'époque, la Municipalité était assez pressée d'avoir une réponse de la commission. Là, rien ne bouge, les chantiers sont presque terminés et il souhaite savoir quand la Municipalité pense commencer les travaux.

Au sujet du chemin vers l'hôpital, Mme la Municipale Roxane FARAUT lui répond que, la signalétique semble manquer, mais qu'il s'appelle le chemin de l'hôpital.

Mme Brigitte PEREZ revient sur les flyers tous-ménages reçus la semaine passée concernant les subventions énergie et biodiversité. Elle aimerait savoir pourquoi il a été choisi d'envoyer un tous-ménages, alors que cela concerne exclusivement les propriétaires et qu'il aurait mieux valu les cibler. L'impact des locataires sur leur régie ne pouvant être que très limité, voire inexistant. De plus, elle s'interroge sur le coût d'un tel envoi d'autant que les flyers étaient en papier glacé. Ils auraient pu être faits en papier recyclé, vu le sujet. Elle demande également l'impact attendu d'un tel tous-ménages. Elle suggère également de grouper les tous-ménages, car diverses informations ont été reçues. Les informations pourraient être groupées, ceci afin de diminuer les coûts d'envoi. D'autre part, elle a vu qu'une formation sur la biodiversité était organisée au sujet des plantes comestibles, elle demande si cela s'adresse à tous les citoyens ou seulement ceux qui ont un jardin. Elle a également été surprise de voir que le tous-ménages était signé uniquement par le Municipal de l'environnement, alors qu'en principe il y a la signature du Syndic et celle du Secrétaire municipal.

M. le Municipal Pierre WAHLEN a fait la même remarque qu'elle à propos du papier glacé de ce tous-ménages, il en est désolé, il le regrette et l'a fait savoir aux personnes concernées. Il rappelle que le 80% du territoire appartient à des propriétaires privés. Un des objectifs est d'arriver à modifier les habitudes d'entretien et à faire des aménagements en faveur de la biodiversité. Ils encouragent chaque locataire à se mettre ensemble et à faire des propositions. Il y aura bientôt un appel à projets qui sera fait et ils sont convaincus que les propriétaires accepteraient assez facilement ce genre de projet d'aménagements extérieurs. Il lui répond encore que tout le monde a accès à la formation sur les plantes comestibles. Concernant les signatures, elle a raison, et il demande de pardonner le jeune municipal qu'il est, pas très au courant des habitudes et des règles non écrites de la manière de communiquer avec la population. Il a fait plus qu'une erreur, une faute, en signant ce courrier. Il s'en excuse et s'en est excusé précédemment auprès de la Municipalité.

M. Jacques HANHART remercie M. le Municipal Pierre WAHLEN pour la réponse à son interpellation. Il ne va pas revenir sur les chiffres évoqués, ni poser de nouvelles questions. Par contre, il tire le constat suivant : les 50% de ThermorésO sont en mains 100% publiques et la Romande Energie, qui possède les autres 50%, a un capital-actions à plus de 50% en mains publiques. Le bon sens voudrait que cette entité soit soumise aux marchés publics. Or, il semble que la création de sociétés anonymes permet, voire encourage, le contournement des marchés publics. Dès lors, au vu de cette expérience, il refusera toute nouvelle proposition de création de société anonyme par la ville. De même, au vu des explications après l'obtention du permis de construire, il prie la Municipalité d'indiquer qui va piloter la construction à partir de la phase SIA33 et comment ce nouveau marché a été attribué. C'est pour cela qu'il sera très attentif lors du dépôt de la demande de permis de construire sur le site de ville et de la CAMAC.

M. le Municipal Pierre WAHLEN a pris note de ses remarques, y compris à propos des marchés publics. A propos du pilote de la construction de la centrale de chauffe, à l'heure qu'il est, ils ne savent pas sous quelle forme ce bâtiment va être réalisé. Il est possible, voire probable, qu'il sera confié à une entreprise générale, auquel cas, le pilote sera l'entreprise générale et pas un architecte mandaté. Raison pour laquelle les mandats s'arrêtent après la phase 32 et ils ne

savent pas quelle sera la suite qui sera donnée. Il est possible qu'il y ait une prolongation de mandats mais, a priori, cela ne devrait pas être le cas.

Mme Ariane SCHWAB HUG se demandait s'il était envisagé, prochainement, de réaliser des dimanches sans voiture dans une partie de la ville, par exemple, au bord du lac pour permettre aux familles de se promener, faire de la trottinette ou du vélo sans voiture. C'est réalisé dans plusieurs régions de Suisse, notamment dans le canton de Neuchâtel.

Mme la Municipale Roxane FARAUT l'informe que, sur l'ensemble de la ville, il faudrait un débat en Municipalité, néanmoins, concernant la RC1, la route suisse, elle lui signale que c'est extrêmement complexe. Ils l'ont fait dans le cadre de l'arrivée du Tour de Romandie féminin ou dans le cadre du triathlon ou de l'Energie run. Cela demande un accord du Canton, la modification des trajets des transports publics et passablement de choses. Ce n'est pas si simple, mais c'est une question sur laquelle la Municipalité s'est déjà penchée.

M. Frédéric RAST a remarqué plusieurs fois des véhicules qui stationnaient le long du collège de Nyon Marens, sur le trottoir et sur une longue file. Il s'agit d'un problème de sécurité routière pour les vélos et les piétons. Il a appelé plusieurs fois la police pour les informer. Il demande s'il est possible de faire quelque chose.

Mme Valérie MAUSNER LEGER intervient sur le même sujet. Elle a constaté le stationnement de douze véhicules à la route du Stand. Effectivement, il y a une question de respect du code de la route, mais, pour aller plus loin, il faut se poser la question de savoir pourquoi les parents viennent chercher leurs enfants. Il faudrait peut-être organiser quelque chose pour mutualiser le transport ou adapter un horaire des bus, afin de répondre au besoin de raccompagner les enfants qui sortent de la gym.

Mme la Municipale Roxane FARAUT ne peut que partager leurs constats. Très régulièrement la PNR et le Service de la cohésion sociale, dans les communications de début d'année, rappellent les usages aux parents et le fait qu'il y a une zone de dépose du côté de la route de Divonne. PNR fait également des contrôles réguliers, mais étant donné le nombre d'écoles à surveiller et que beaucoup de parents aiment amener leurs enfants en voiture, c'est compliqué. Concernant les transports publics, Mme la Municipale rappelle qu'ils sont au quart d'heure et, qu'en règle générale, les élèves enclassés à Marens habitent pour une grande majorité la commune. Ils ne vont pas adapter les horaires des transports publics par rapport aux heures ni scolaires, ni parascolaires. Elle rappelle encore qu'il y a le parking de l'hôpital juste à côté et que le soir le parking des enseignants est disponible. La Municipalité ne souhaite pas poser des forêts de potelets le long de toutes les infrastructures scolaires. La ville investit massivement pour sécuriser les déplacements des plus jeunes.

Mme Laure DAMTSAS fait remarquer que les SI ont annoncé leur récente participation à l'actionnariat d'Inera SA, une entreprise basée à Fully. Cette société a un site Internet très succinct. Elle souhaite savoir combien cette intégration a coûté à la ville, quels sont les objectifs précis de cette collaboration et si la ville bénéficiera de dividendes.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui répond qu'aujourd'hui, les SI se ravitaillent en électricité auprès d'Enerdis qui est une société qui offre les mêmes services qu'Inera. La Municipalité a jugé qu'il y avait un intérêt de rejoindre le groupe Inera qui, d'une part, fera l'intermédiaire entre les producteurs d'électricité et les Services industriels, ce que fait aujourd'hui Enerdis. L'intérêt de travailler avec Inera est d'avoir l'accès à ces fournisseurs, mais aussi à toute une série de produits en marque blanche, comme la possibilité d'installer des bornes de recharge électrique, produit qu'offre Inera et que les SI mettent à disposition du public. De la même manière, les RCP (regroupement de consommateurs propres), qui nécessitent des logiciels pour ensuite facturer les productions d'électricité, également un produit conçu par Inera, que la ville pourra mettre à disposition. Il y a donc toute une série de services qu'offre Inera, en plus du service de faire l'intermédiaire entre les producteurs d'électricité et les SI, étant entendu qu'ils ne peuvent pas négocier directement avec les producteurs d'électricité pour en acheter. Pratiquement tous les gestionnaires de réseau font appel à une société qui fait l'intermédiaire. Au motif de confidentialité, il ne pense pas pouvoir dire combien l'entrée au capital-actions a coûté et il

l'informe qu'il n'y aura pas de dividende, car cette société ne fait pas de bénéfice. Tout est réinvesti dans la recherche.

Mme Caroline BORDIER émet le vœu que la Municipalité fasse tout son possible pour réutiliser le mobilier disponible pour les élèves qui se trouve dans le hangar dont a parlé M. le Municipal Claude ULDRY. Cela permettrait de diminuer un peu les dépenses pour l'école du centre-ville et surtout d'avoir un cercle vertueux. Une école toute neuve avec du mobilier patiné peut avoir beaucoup de charme.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES se permet d'intervenir à ce stade, car il n'a pas entendu de la part de la Municipalité, la réponse à sa question posée lors de la dernière séance, à savoir quand un rapport-communication et la publication des études ayant abouti à la décision de renoncer au projet de la RDU sera transmis au Conseil.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ ne comprenait pas bien sa question, mais en relisant le procès-verbal de la dernière séance, elle comprend qu'il y a eu un mélange de deux réponses. Elle précise qu'ils reviendront au mois de décembre.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER rappelle que le 22 septembre dernier, l'allumage public était éteint grâce à l'événement « La Nuit est belle ». Elle souhaite savoir si la Municipalité peut envisager cet événement de manière récurrente, par exemple, une fois par mois.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui rappelle que le Conseil a adopté la deuxième phase du Plan lumière et que cette phase prévoit d'équiper quasiment tous les lampadaires de la ville d'un réglage à distance. Il sera désormais beaucoup plus simple d'adapter l'éclairage, y compris de le moduler et de laisser l'éclairage sur les passages piétons. Lors de « la Nuit est belle » la situation à ce sujet est très inconfortable par rapport à la loi sur les routes qui stipule que les passages piétons soient éclairés. Ils vont attendre que cette phase, qui interviendra rapidement, et qui permettra de s'interroger, à nouveau, sur l'éclairage des routes et, vraisemblablement de le diminuer très fortement.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAL DISCUSSION PREALABLE

14. Préavis N°2023/121

Création de zones 30 et de rencontre et mise au clignotant de carrefours la nuit - Réponse aux postulats de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé « 30 km/h en ville » et de Mme la Conseillère communale Caroline Bordier intitulé « La nuit, réduisons la pollution et le bruit inutile grâce aux feux clignotants ! » - Demande de crédit de CHF 353'800.— TTC pour la mise en œuvre de mesures de pacification et de fluidification de la circulation.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Postulat de M. Olivier Monge intitulé « Pour un réseau hydrothermique à Nyon ».

M. Olivier MONGE présente son postulat.

M. le Municipal Pierre WAHLEN rappelle que le 29 août 2022, le Conseil a voté un préavis qui prévoyait, non seulement l'augmentation du capital-actions du ThermorésÔ, mais également un montant de CHF 162'000.- TTC pour faire une étude de l'acquathermie, c'est-à-dire la valorisation des eaux du lac. Cette étude, compte tenu du fait que la Municipalité est convaincue qu'il y a un potentiel de production d'énergie avec le lac, n'a pas encore démarré, ils attendent

une subvention de la Confédération pour le programme de soutien appelé Suisse énergie. Ces subventions nécessitent de reporter ces études à janvier 2024. La décision de subvention devrait arriver, elle est relativement importante, puisqu'il s'agit d'un montant de CHF 30'000.-. Les études commenceront donc début 2024 et se termineront en juillet. Ils seront ensuite dans la mesure de revenir avec un rapport-préavis en automne 2024. Il propose de renvoyer le postulat à la Municipalité, cela ne changera pas grand-chose et il peut d'ores et déjà annoncer qu'ils seront en retard pour la réponse, puisqu'elle ne viendra pas dans les six mois.

M. Olivier MONGE remercie la Municipalité pour sa réponse, il n'est pas pressé et attendra le rapport-préavis pour l'automne 2024.

Le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité et 1 abstention.

16. *Interpellation de M. Pierre Patelli concernant la situation à l'école de Nyon Marens.*

M. Pierre PATELLI explique avoir fait cette interpellation dans le but d'alerter sur cette thématique. Un travail incroyable est fait par les enseignants de cette école, de même par les éducateurs, les parents et les élèves. Ce qu'il se passe à Nyon Marens provoque des conséquences un peu partout. Les mêmes groupes problématiques à l'école se retrouvent être très souvent les mêmes qui font des incivilités en ville, qui doivent être ensuite pris en charge par les services sociaux et la police. C'est dans la vision de dire que l'école forme des citoyens et si certaines choses, à l'école, ne fonctionnent pas, ce n'est pas à la population d'en payer le prix. Il mentionne également l'article 45 de la Constitution vaudoise qui dit que l'Etat, en collaboration avec les communes, organise et finance un enseignement public, d'où son intérêt pour le sujet. Il a plusieurs collègues qui sont devenus remplaçants, sans être formés, qui n'ont pas de suivi. Certaines personnes lui ont fait remonter des problèmes et il estime que certaines choses peuvent être proposées. De concentrer les 9 à 11P n'est pas une bonne chose. Plus la même tranche d'âge est concentrée, plus les problèmes sont concentrés. Il se demande quelles sont les pistes à étudier, si cela manque de moyens, s'il faut des psychologues, des éducateurs sociaux ou plus de moyens pour l'éducation.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ, même si un certain malaise l'atteint de répondre à une interpellation touchant un directeur pour lequel on est d'accord ou pas avec son travail, mais qui ne concerne en rien la ville de Nyon. En effet, elle rappelle que la Municipalité n'a aucune autorité sur le fonctionnement des établissements scolaires qui sont de la compétence du Canton. Ceci en termes de dotation en personnel, de moyens mis à disposition et de localisation géographique des différents niveaux de classes au sein des bâtiments scolaires. Les éducateurs se trouvant dans les écoles, tout comme le personnel enseignant et d'encadrement (PPLS, infirmières scolaires, etc...) et les membres des directions scolaires sont des employés cantonaux et la ville n'a pas à juger de cette organisation, ni de leurs compétences, ni de leur formation. Elle précise encore que les élèves de 7 et 8P ne se trouvent pas dans le même bâtiment que ceux qui fréquentent les classes de 9 à 12P. Les 7 et 8P sont enclassés au Cossy et au Rocher, les 9 à 12P à Marens. Elle invite donc M. Patelli à transmettre ses questions à un Député. En ce qui concerne les incivilités, effectivement, pour les raisons données par M. Patelli, les travailleurs sociaux de la commune collaborent à des groupes de travail regroupant des services communaux et régionaux (SMM, SDA, PNR) ainsi que les écoles afin d'améliorer la gestion des tensions qui peuvent exister à certains moments de l'année dans les bâtiments scolaires et leurs abords.

17. *Interpellation de M. Pierre Patelli intitulée « Précarité à Nyon pour une diffusion d'information accessible et centralisée ».*

Comme pour les écoles, il y a la question de savoir qui s'occupe de la précarité entre la ville et le Canton, mais une des solutions possibles est de transmettre les informations sur les différents services et les différentes possibilités, plutôt que de l'orienter directement sur les personnes qui sont dans des situations de précarité. Un des meilleurs moyens concerne les proches qui se

font du souci et pour qu'ils aient l'information, car les gens ont souvent honte d'aller chercher les informations. Dire que c'est pour un proche serait peut-être plus facile pour diffuser les informations. Certaines personnes ne recourent pas aux aides par honte ou mésinformation.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ reconnaît que les personnes ayant droit à des prestations sociales n'arrivent pas toujours à faire le premier pas pour aller chercher de l'aide. L'accès à l'information est donc primordial. Le site internet nyon.ch regroupe bon nombre d'informations et de contacts d'organismes publics qui peuvent accompagner les personnes dans le besoin et pas uniquement sur le plan financier. Les organismes travaillant à Nyon, dont Entrée de secours, le Relais ou Caritas Vaud (avec le Phare) ont connaissance des aides possibles et peuvent orienter et accompagner les personnes en situation de précarité. Le centre social régional de Nyon (CSR) a pour mission d'apporter un appui social et/ou financier à toutes les personnes habitant les communes du district. Il le fait au quotidien. Elle relève que le filet social existant au niveau du Canton est performant, mais qu'il est toujours possible de renforcer les canaux d'informations. A cet effet, le Service de la cohésion sociale va collaborer avec le CSR afin de réfléchir à améliorer l'accès et l'information et à une prise en charge facilitée de ces personnes.

17bis Interpellation de M. John Santantoniou au sujet de la Promenade du Mont-Blanc.

M. Johan Santantoniou présente son interpellation.

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à l'ensemble des questions écrites dans l'interpellation. Elle signale que l'ensemble des services de la ville attend la fin du chantier de la Croisette afin de rafraîchir le marquage et réaménager les places de stationnement et bandes piétons de la promenade. Par ailleurs, depuis 2016, des interventions ponctuelles ont déjà été réalisées afin d'améliorer les conditions de stationnement et de sécurisation des piétons avec notamment le réaménagement de la sortie de la Promenade sur la RC1, la mise en place d'une intersection vélos, la suppression de trois places de stationnement pour garantir l'accessibilité aux nouveaux bâtiments en 2022, la mise en place d'un gendarme couché en 2023 pour limiter la vitesse. Les services de la ville travaillent actuellement sur le projet de requalification de la RC1 en contre-bas dont la réalisation est prévue à l'horizon 2025-2026. Par ailleurs, la route et les marquages de la Promenade du Mont-Blanc sont entretenus d'une manière régulière pour garantir son bon fonctionnement habituel, au même titre que les autres axes nyonnais. De 2021 à 2023, près de 1531 amendes d'ordre ont été apposées sur la Promenade du Mont-Blanc, pour un total de CHF 73'460.-. La Police Nyon Région fait, par ailleurs, preuve de tolérance lors de la période de forte affluence à la Plage ou lors de manifestations, notamment dans le quartier de Rive. Néanmoins, elle garantit la bonne progression des véhicules d'urgence en faisant évacuer, de façon systématique, le stationnement qui pourrait être gênant. Au surplus, la plus grosse problématique concernant la sécurité rencontrée ces derniers mois sur le secteur, notamment concernant les déplacements des piétons, a émergé du côté du chemin de la Croisette lors du chantier de la PPE, avec un stationnement régulier des entreprises et des propriétaires sur le trottoir, ce qui a nécessité de très nombreuses interventions de la PNR. La pression sur le stationnement se fait surtout ressentir de manière saisonnière, l'été où l'affluence à la Plage de Nyon est la plus importante pour le plus grand bonheur des tenanciers. Tout comme sur le site de Colovray, les places de stationnement sont actuellement gratuites, mais limitées à trois heures, favorisant ainsi un certain nombre de rotations. Le régime de stationnement de ces places, durée autorisée et tarification, sera questionné de manière globale dans le cadre de la révision de la politique du stationnement en 2024. Cette démarche est d'ailleurs incluse dans l'élaboration du PDCom actuellement en cours.

17ter Interpellation de Mme Marina Alberti intitulée « Les piétons sont-ils encore les bienvenus sur la Place du Marché ? »

Mme Marina Alberti présente son interpellation.

La Municipalité répondra ultérieurement.

18. Divers en rapport avec la séance

Mme Doris ULDRY revient sur le sentier de l'Hôpital et rappelle, qu'il y a quelques temps, une demande du Conseil avait été de nommer des rues au nom de femmes, car aucune rue est au nom d'une femme. Elle trouve que c'était une occasion, d'autant plus que la ville a fait une étude des femmes qui ont œuvré pour la ville et elle trouve dommage. Si ce n'est pas encore officiel, elle trouve que la ville pourrait, une fois, donner le nom d'une rue de celui d'une femme. D'autre part, concernant les interpellations de M. Patelli, elle souligne qu'il doit les avoir faites en son nom propre, car il siège sans parti. Sur son adresse figure « Ensemble à gauche », mais ce parti n'existe pas au Conseil communal de Nyon. Elle demande que les documents archivés ne mentionnent pas le nom de ce parti. M. le Président lui confirme que c'est déjà fait.

Mme Ilithya GENNAI, en lien avec l'interpellation de Mme Marina Alberti et, en tant que parent d'un enfant scolarisé au Centre-ville, a remarqué qu'un grand nombre de voitures transitent par la rue du Collège aux heures d'entrée et sortie d'école, surtout le matin. Cela implique un stationnement sauvage aux abords de l'école avec une mise en danger des enfants. Du côté gauche de l'entrée, il y a une place de stationnement qui pose particulièrement problème, car elle réduit l'espace devant l'entrée de l'école et, en cas de manœuvre, entrave la circulation des nombreux piétons. Elle a constaté une présence policière dissuasive lors de la première semaine de rentrée, mais elle demande dans quelle mesure il serait possible de supprimer, pendant la durée des travaux, la place de stationnement à côté du portail d'entrée, ce qui pourrait être mis en place rapidement pour faire évoluer la situation et garantir la sécurité des élèves qui empruntent la rue du Collège.

M. Joël VETTER revient sur le vote de l'amendement relatif au rapport 109 sur la rénovation de l'école du Centre-ville qui concernait la réduction du montant alloué à l'entretien des espaces verts, non pas pour revenir sur le fond, mais sur la forme. Il souhaite que l'on puisse clarifier l'application de l'article 84 du Règlement s'agissant de l'outil de la contre-épreuve. Il ne sait pas combien de fois on peut revoter sur le même objet. En l'occurrence, il y a eu trois votes sur le même objet. Si on lit littéralement l'article, il ne peut y avoir qu'une seule contre-épreuve. Il demande de clarifier les règles du jeu en la matière pour éviter de reproduire ce type de situation les prochaines fois.

M. Pierre PATELLI précise à Mme Doris Uldry que sur les documents en ligne, il est déjà indiqué « Indépendant ».

M. Jacky COLOMB abonde dans les propos de M. Joël Vetter. Il trouve qu'il y a eu un cirque incroyable ce soir à propos de ce vote. Ce qui pourrait démontrer l'inutilité de tout ceci, est que le résultat a été quasiment chaque fois identique. Il faut se demander si l'on va renouveler ce genre d'expérience un peu ridicule.

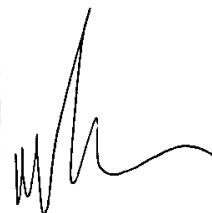
Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à Mme Doris Uldry au sujet du chemin de l'hôpital. La question avait déjà été débattue au sein de la commission, puisqu'il avait été proposé qu'on lui donne le nom de Gabrielle Ethenoz-Damond. Il avait été répondu qu'une étude allait être faite, elle est toujours en cours et prend plus de temps, car elle fourmille d'informations très riches. Ils étudieront, ensuite, comment l'utiliser et ils estiment que la première fois que le nom d'une femme sera donné à une rue, une place ou un lieu de la ville de Nyon, ce serait une place un peu plus importante que ce chemin, certes très sympathique. Ils souhaitent mieux marquer cela.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 23h.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



Le Président :
Vincent BUCCINO



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE

Annexe : vote nominatif préavis 2023/116

Vote 9 : Rapport 2023/116

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 02.10.2023 22:04:45

Total de résultats:	Oui :	63	72.41 %
	Non :	3	3.45 %
	Abstention :	21	24.14 %
	Total :	87	100.00 %

Résultats individuels :

ALBERTI Marina	oui
BESSE Chloé	-
CARDINAUX Muriel	oui
CHEVALLAY Monique	oui
FARINE Claude	oui
GALLAY Arlette	oui
GENNAI Ilithyia	oui
HEGETSCHWEILER Aurélie	-
JOB Alix	oui
JOLY Mael	non
KARLEN Dominique	oui
MARQUES Manuel	oui
MONTECCHIO Chiara	-
MOSSET Céline	Abstention
MOTTA Salvatore	Abstention
NAEPFLIN Jacqueline	Abstention
SCHWERZMANN Danièle	oui
STALDER Olivier	oui
SUKIENNIK Renata	Abstention
URFER Julien	Abstention
VIOGET Corinne	oui
VUADENS Sacha	oui
ANDRIEVICI Damien	-
BAJULAZ Romain	oui
BERTOLA Carinne	-
BORGES Maria Ana	oui
DELAHAYE Sébastien	oui
DISERENS Marius	Abstention
DUNANT Raphaël	Abstention
DUPASQUIER Armelle	Abstention
DUPUIS Alexandre	oui
ETTER Nathalie	oui
FARINE Mathieu	Abstention
FEDERAU Alexander	oui
GIANNATTASIO Raffaele	Abstention
HEDIGER Laetitia	Abstention
HOBKIRK Robin	Abstention
ISCHI KAPLAN Vanessa	oui
KIEFER Evren	Abstention
KORNAROS Christos	oui
MAUSNER LEGER Valérie	non
RAST Frédéric	Abstention
SCHWAB HUG Ariane	Abstention
SEGUY Alexia	Abstention
SOLIMINE Gianluca	oui

VETTER Joël	Abstention
WARMENBOL Claire	-
ZAUGG Klara	Abstention
CHAPERON Fabrice	-
PATELLI Pierre	non
ALESSANDRO Giovanni	-
BURDET CIVIERO Sabrina	-
COLOMB Jacky	oui
GIRARD Pierre	Abstention
GROSJEAN Daniel	Abstention
GULIZIA Josef	oui
HANHART Jacques	oui
JENEFSKY Robert	oui
KURATLE Philippe	oui
MACPHERSON Niall	oui
ROCHAT Blaise	oui
ULDRY Doris	Abstention
VUILLE Jean-Pierre	oui
BRAUNWALDER Alex	oui
LÜTJENS Robert	oui
PIEREN Taïna	oui
UELTSCI Bernard	oui
VALEA Thomas	oui
BIELER Eric	oui
BISSERET Rodolphe	oui
BORDIER Caroline	oui
BUCCINO Vincent	-
CALIRI Marie	oui
DAMTSAS Laure	oui
DARBRE Florence	oui
DAVID François	oui
FREI Maurice	oui
GAUTHIER-JAQUES Yves	oui
HENTSCH Sybille	-
JAQUIER Camille	oui
KIRCHNER Volker	oui
MONGE Olivier	oui
OLSEN Véronique	-
PEREZ Brigitte	oui
PERRIN Christian	-
RAMOS Francia	oui
RAHMANI Ramadan	oui
SANTANTONIOU John	oui
SAUERLAENDER Michael	oui
TSOURAKIS Nikolaos	oui
VUAGNIAUX Christine	oui
CARENZA Marco	oui
ENGGIST Béatrice	oui
FARGNOLI Yann	oui
FÜGLISTER Jean-François	oui
NICOLE Willy	oui
NILSSON Hans Rasmus	oui
SOLDINI Sacha	oui
WEAVER David	oui
WEAVER Mark	oui